

AFFAIRE N° 35/17. - Indemnité spéciale de gestion allouée
aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir attribuer pour compter du
1er AOUT 1970 l'indemnité spéciale de gestion allouée à Monsieur DIVI
Joseph, Receveur Municipal depuis cette date,

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jouis le 1er Octobre 1970
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signature : Th. Tessier
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Dupreau